

CHARTRE DES RÉFÉRENTS Groupe Prévention Santé de la Ville de Dardilly « La Cordée »

QUI SOMMES NOUS ?

Parce que la santé au travail est un élément déterminant du bien-être professionnel, la ville de Dardilly s'est engagée dans une démarche de prévention en créant un Groupe de référents Prévention Santé « La Cordée » composé d'agents communaux volontaires de métiers et de services différents, quelque soit leur fonction et d'un élu.

Ce groupe a suivi une formation auprès d'un organisme spécialisé dans le champ des addictions au cours de laquelle il a acquis une représentation commune sur les problèmes de « mésusage » (consommation à risque, usage nocif, dépendance) des produits psychotropes tels que tabac, alcool, médicaments et autres drogues.

LES MISSIONS DU GROUPE PREVENTION SANTE

- être à l'écoute des agents
- se rendre disponible pour échanger
- informer et orienter l'agent dans le respect et sans jugement
- être force de proposition auprès de la collectivité
- avoir exclusivement une mission de prévention (en cas de situation de crise le Règlement Intérieur sera appliqué uniquement par l'autorité territoriale et les chefs de service. Les référents n'ont pas de légitimité à intervenir)

L'ENGAGEMENT DU REFERENT

Au sein du Groupe Prévention Santé, chaque référent :

- S'engage à être à l'écoute des agents et à se rendre disponible pour échanger
- S'engage à assurer ses missions de prévention, en informant et orientant l'agent, dans le respect et sans jugement
- S'engage à ce que les propos échangés, ou les situations exposées au sein du groupe restent **confidentiels**
- S'engage à ne pas nommer l'agent, sans son accord explicite, lors des échanges entre le groupe
- S'engage à participer activement aux réunions et aux différents travaux effectués par le groupe
- S'engage à être assidu et à se rendre disponible (soutenu pour cela par la collectivité. Il est convenu que les chefs de service mettront tout en œuvre pour libérer les référents pour leur participation à des entretiens individuels avec les agents ou à des réunions)
- A, le cas échéant, la liberté de quitter temporairement ou définitivement le groupe après information de l'ensemble des référents. Il ne sera cependant pas pour autant délié de son devoir de **confidentialité**, notamment à l'égard des situations individuelles dont il aura pu avoir connaissance pendant son appartenance au groupe
- Est solidaire des décisions du groupe, même si celles-ci ont été prises en son absence
- S'engage à informer le groupe de toute demande d'intervention faite par la collectivité ou un chef de service

LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Tout nouveau membre s'engagera à respecter la présente charte.

Le groupe se réserve le droit d'exclure tout membre ne respectant pas la charte et en particulier les aspects relatifs à la **confidentialité**.

Le Groupe de Prévention Santé devra :

- Etre consulté par la collectivité dans la conception d'outils d'aide à la décision (protocole de gestion de crises)
- Etre force de proposition dans la réflexion sur la mise en œuvre des différentes actions reliées à la démarche (pots, repas de fin d'année, départ en retraite...)

Le Groupe de Prévention Santé se réunira au minimum 3 fois par an.

BILAN ET INFORMATIONS

Le Groupe Prévention Santé met en place des indicateurs de suivi des actions réalisées afin de pouvoir établir un bilan annuel de son activité qui sera communiqué dans le respect de la confidentialité :

- Au Maire et au Directeur Général des Services
- Au Comité Technique Paritaire
- A la médecine du travail.

L'ADOPTION DE LA CHARTE

La présente charte est cosignée par le maire et chacun des référents du Groupe Prévention Santé qui reconnaît l'avoir reçue et s'engage à la respecter dans son intégralité.

Elle est communiquée à l'ensemble du personnel.

Date le 25 novembre 2010

Le Maire
Michèle VULLIEN

Les Référents



jean ch...
COMPTON
Bruno...
Jacqueline...